



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 95 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

République islamique d'Iran* : Projet de résolution

Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/186 du 20 décembre 2000, intitulée « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale »,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Architecture financière internationale et développement, y compris le transfert net de ressources entre pays développés et pays en développement¹ »;

2. *Prend également note* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002;

3. *Souligne* qu'il est important d'examiner chaque année le point relatif au système financier international et au développement, y compris le transfert net de ressources entre pays développés et pays en développement, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macroéconomique »;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur la réforme de l'architecture financière internationale, la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux et les

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/56/173 et Add.1 et 2.



flux financiers nets vers les pays en développement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé « Questions de politique macroéconomique » une subdivision intitulée « Système financier international et développement ».
